

Diplôme de Formation générale en sciences médicales 3 (DFGSM3)

UFR/Institut :

-

Type de diplôme :

Diplôme d'Etat en Médecine

Prerequisites for enrolment :

Bac + 2

Niveau de diplôme :

Bac + 3

City :

Créteil - Campus Henri Mondor

Length of studies :

1 an

Accessible as :

Initial Training,
Employee training

Présentation de la formation

Les objectifs et modalités du DFGSM sont réglementés par l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales. Ce premier cycle dure trois ans et mène au Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM). Il comporte la PACES, le DFGSM2 et le DFGSM3.

Le DFGSM délivre un grade licence et permet de valider 180 crédits européens (ECTS).

Capacité d'accueil

170

Targeted skill(s)

Les enseignements du DFGSM doivent permettre à l'étudiant :

- L'acquisition des connaissances scientifiques de base (biologie, certains aspects des sciences exactes et des sciences humaines et sociales) indispensables à l'exercice des métiers médicaux.
- L'approche fondamentale de l'homme sain et malade : la sémiologie.

Parmi les enseignements organisés, figurent également : un enseignement de langues vivantes étrangères, une formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1, un apprentissage de la maîtrise des outils informatiques et une initiation à la recherche dans le champ de la santé.

Further studies

L'arrêté prévoit l'élaboration progressive du projet de formation des étudiants, et donc la possibilité de se réorienter par le biais de passerelles, notamment vers d'autres licences, qu'elles concernent ou non la santé. Ceci découlant de la mise en place du système LMD dans nos études.

Career Opportunities

Les métiers de la santé sont nombreux et variés de même que les pratiques professionnelles : médecine générale, médecine spécialisée, recherche, industrie, métiers de la communication (journalisme), etc.

Environnement de recherche

La formation comprend, outre un tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou libres, définies à l'article 7 et figurant en annexe du présent arrêté. Elles peuvent permettre un approfondissement des connaissances acquises dans le cadre du tronc commun. Elles peuvent également correspondre à une initiation à la recherche à travers des parcours de masters. Elles

peuvent enfin concerner des disciplines non strictement médicales. Elles permettent ainsi aux étudiants d'acquérir des spécificités et de s'engager éventuellement dans des doubles cursus qu'ils pourront développer au cours de leur formation de niveau master.

Organisation de la formation

Les enseignements conduisant au diplôme de formation générale en sciences médicales comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages. Leur organisation est définie par les instances de l'université, après avis du conseil de l'unité de formation et de recherche médicale.

La formation fait appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement ; elle est dispensée sur site ou à distance ou selon ces deux modes combinés.

Semestre 5 = 30 ECTS

UE obligatoires

- UE revêtement cutané : 3 ECTS
 - UE Agent infectieux Hygiène – aspects généraux : 7 ECTS
 - UE Immunopathologie – Immunointervention : 3 ECTS
 - UE Sciences humaines et Sociales (SHS) : 6 ECTS
 - UE Langue étrangère – Anglais : 3 ECTS
 - UE TICE : 2 ECTS
 - Séminaire SAMU
 - Stage pratique de sémiologie médicale (10 semaines) : 3 ECTS
- UE libres obligatoire à choix = 3 ECTS
- 1 UE libre (se référer aux enseignements du Master Santé et biologie santé)

Semestre 6 = 30

UE obligatoires

- UE Génétique : 3 ECTS
- UE système neurosensoriel et psychiatrie : 5 ECTS
- UE appareil locomoteur : 4 ECTS
- UE Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires des traitements médicaux : 3 ECTS
- Lecture critique d'articles (Biomédecine quantitative) : 3 ECTS
- UE Tissu sanguin : 4 ECTS
- UE Langue étrangère – Anglais
- Stage de psychologie médicale : 2 ECTS
- Initiation à la thérapeutique : 3 ECTS
- Ateliers de simulation
- Stage de pré-externat

Enseignements complémentaires ou UE libres obligatoire à choix = 3 ECTS

- 1 UE libre (se référer aux MCC de Master) ou UE Initiation à la pédagogie pour le tutorat des étudiants de PACES

Stage / Alternance

-Stage hospitalier de sémiologie: visant à initier et/ou approfondir l'apprentissage des signes des maladies. Il débute en octobre et est encadré par un chef de clinique jusqu'à mi-décembre (2 fois 5 semaines à raison de 5 demi-journées par semaine).

-Stage pratique de sémiologie chirurgicale: périodes dédiées avec

ateliers par spécialité, organisé durant la 2ème période de l'année (sémiologie chirurgicale générale, ORL, ophtalmologie)

-Stage en laboratoire: une matinée dans l'unité de Microbiologie, Pôle de Biologie-Pathologie, Hôpital Universitaire Henri Mondor.

-Stage de psychologie médicale: 12 séances de 2 heures en groupes restreints de 10 à 12 étudiants à la faculté de médecine durant la 2ème période d'enseignement.

-Stage SAMU: une demi-journée.

> Charte des stages et gardes

Test

La validation des unités d'enseignement (UE) s'obtient par une note finale supérieure ou égale à 10. Il n'y a pas de note éliminatoire au niveau de chaque épreuve.

> Les modalités de contrôle des connaissances

Calendrier pédagogique

- Rentrée : 4 septembre 2018 – 9h

- Cours du 1er semestre : fin septembre à février

- Cours du 2nd semestre : février à juin

- Stages : 10 semaines (octobre / mi-décembre)

> Calendrier universitaire 2018-2019

Modalités d'admission en formation initiale

1/ soit avoir validé le DFGSM2.

2/ soit, en fin d'année, il est permis de passer en DFGSM 3 avec 2 dettes maximum (1 par semestre), sauf décision spécifique à chaque cas particulier des membres du jury et/ou éventuel contrat pédagogique.

Ces dettes devront impérativement être résorbées en cours de DFGSM 3 ou l'étudiant redoublera. Dans ce cas, il conservera les unités, systèmes ou enseignements validés ; le stage de sémiologie (2x5 semaines) devra obligatoirement être refait et à nouveau validé.

3/ soit par admission directe par le biais de la passerelle.

4/ soit par un dispositif alternatif à la PACES "AlterPACES"

Candidature

Admission directe définie par l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme.

> Etudes médicales : Passerelles – Admission directe

> Etudes Médicales : AlterPACES

Director of studies

Responsable : Françoise BOTTEREL

Responsable : Françoise BOTTEREL

Scolarité

Faculté de médecine – Université Paris-Est Créteil (UPEC)

Département des études médicales – rdc – Bureau 101

Virginie VALLÉ

8 rue du Général Sarrail – 94010 Créteil Cedex

Tél : 01 49 81 35 07

Mail : dfgsm3@u-pec.fr